



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question orale n° 1141

Texte de la question

M. Gérard Manuel attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet de liaison autoroutière Troyes-Auxerre-Bourges. L'organisation du Grenelle de l'environnement a eu pour effet de suspendre les travaux de la Commission nationale des débats publics (CNDP) qui avait été saisie du projet de liaison autoroutière Troyes-Auxerre-Bourges. Ce projet autoroutier présente pourtant à la fois un intérêt majeur pour compléter le contournement du grand bassin parisien et une importance stratégique pour le développement des zones traversées et notamment pour son département. Il lui rappelle également que ce projet de future autoroute bénéficie d'un consensus local et du soutien des régions traversées. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la façon dont le Gouvernement envisage l'avenir de la liaison autoroutière Bourges-Auxerre-Troyes.

Texte de la réponse

PROJET DE LIAISON AUTOROUTIÈRE BOURGES-AUXERRE-TROYES

M. le président. La parole est à M. Gérard Manuel, pour exposer sa question, n° 1141.

M. Gérard Manuel. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, j'évoquerai un projet autoroutier attendu par les bassins de vie concernés, utile par ses effets sur le trafic Nord-Sud, notamment pour réduire la densité de circulation du couloir rhodanien, soutenu par les collectivités locales et régionales : je veux parler du projet de liaison autoroutière Troyes-Auxerre-Bourges.

Dans les années 1990 à 2000, la concertation la plus large a été effectuée. La bande du kilomètre puis celle des trois cents mètres ont été définies. Une déclaration d'utilité publique a été alors prise. Mais du fait d'une trop longue attente, celle du gouvernement au début des années 2000, cette DUP est arrivée à échéance. Qu'à cela ne tienne ! Il y a cinq à six ans, les collectivités locales et l'État relançaient le dossier. La direction régionale de l'équipement de Bourgogne était alors missionnée et concluait favorablement sa mission en relevant un niveau de trafic qui permettait de s'orienter vers une autoroute concédée. La commission nationale du débat public, alors saisie, avait même fixé ses dates de réunions, notamment une réunion plénière à l'hôtel de ville de Troyes. Mais voilà que le Grenelle a suspendu les travaux de la commission.

Que devient ce dossier ? D'aucuns parlent de gel. Pour combien de temps ? Comment le Gouvernement envisage-t-il l'avenir de cette liaison Troyes-Auxerre-Bourges qui bénéficie, rappelons-le, d'un consensus local et régional et revêt un intérêt stratégique pour le développement des zones concernées, notamment pour mon département, l'Aube.

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, le projet de liaison autoroutière de deux cents kilomètres environ entre Troyes, Auxerre et Bourges est un dossier ancien et compliqué. Cette liaison joue un rôle dans les échanges entre le quart Nord-Est et le Sud-Ouest de la France, tout en améliorant la desserte des territoires traversés.

Suite au Grenelle de l'environnement, toutes les études ont été refaites sur ces différents projets, ce qui nous

permettra d'établir, d'ici à la fin de l'année, le fameux schéma national des infrastructures de transport. On apprécie la totalité de cette liaison avec un certain recul puisque l'autoroute A19 offre déjà une réponse aux déplacements de longue distance, sans oublier le mode ferroviaire.

Nous réfléchissons à la possibilité de cibler l'aménagement sur la liaison Troyes-Auxerre, en lien avec la desserte de Troyes qui se fait actuellement par la ligne 4 au départ de la gare de l'Est vers Belfort. Comme une modification importante de la desserte de cette région va avoir lieu en raison de la mise en service de la ligne Rhin-Rhône, nous avons le souci de travailler à la fois à l'électrification de la ligne classique jusqu'à Troyes mais aussi à la possibilité de création d'une nouvelle gare TGV à Saint-Florentin sur la ligne TGV actuelle, et à relier Troyes par cette gare.

Nous sommes en train d'étudier toutes ces possibilités et plus précisément le tronçon Troyes-Auxerre plutôt que celui de Troyes-Bourges. Cela dit, nous regardons la totalité de la liaison routière jusqu'à Bourges. Des aménagements sont prévus dans le cadre du PDMI de la région Bourgogne à hauteur de 5 millions d'euros pour le franchissement de la Loire et son amélioration au niveau de la Charité, et des acquisitions foncières s'agissant des déviations de la Charité-sur-Loire et d'Auxerre.

M. le président. La parole est à M. Gérard Menuel.

M. Gérard Menuel. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, pour cette réponse. Vous avez donné un spectre plus large à la problématique des transports des régions Champagne-Ardenne et Bourgogne. Je note votre intérêt pour les déplacements entre les villes de Troyes et d'Auxerre, qui méritent une attention particulière.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1141

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6434

Réponse publiée le : 23 juin 2010, page 4550

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 juin 2010